



Maîtriser et évaluer la qualité des huiles essentielles et des hydrolats – approche par l'olfaction

Cette formation est faite pour vous si

Vous pratiquez la distillation pour l'obtention d'huiles essentielles et/ou hydrolats de PPAM bios.

Contenu

Le matin :

Définir la notion de qualité d'une huile essentielles,

- Tour de table de présentation de chaque participant : compétences déjà acquises, intérêts particuliers, questions
- Les critères de qualité des huiles essentielles : composition chimique (analyse chromatographique) et olfaction
- Les leviers existants pour assurer la qualité : qualité du végétal (population, clone), matériaux utilisés, conditions et méthodes de distillation (altitude, eau, vapeur, taille de la cuve, durée de distillation, etc.)
- Introduction à l'analyse sensorielle : comment apprécier la qualité d'une huile essentielle à partir de la sensorialité

L'après-midi :

Mise en pratique : analyse sensorielle

Tests olfactifs sur plusieurs échantillons d'huiles essentielles. Exercice avec du thym thujanol produit et distillé dans le 04 à différents stades de récolte. Exercices avec des échantillons apportés par le formateur et éventuellement les stagiaires.

Synthèse et analyse des observations réalisées par l'ensemble du groupe, au regard des analyses chromatographiques.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Forcalquier

Date : 23 octobre 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Christian ESCRIVA, producteur de plantes médicinales dans les Alpes Maritimes (société Le Gattilier) en agriculture biologique et biodynamique, formateur en phyto-aromathérapie

Public : Agriculteurs

Prérequis : Pratiquer ou avoir déjà pratiqué la distillation

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA, *caution de 50 € à l'ordre de Agribio04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA et salariés : 140€.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA